

## COLONISATION

En réponse à une lettre de la Société de colonisation de Montréal, M. Joly dit que le gouvernement a montré sa bonne volonté et le désir de promouvoir la colonisation en donnant cinq cents terres presque pour rien et \$20,000 en argent, si la corporation et les citoyens de Montréal voulaient en fournir 40,000.

Le premier ministre ajoute que ce n'est pas sa faute si la Société n'a pu rien obtenir de la corporation de Montréal, mais que le gouvernement accordera probablement une somme d'argent égale à celle que la Société obtiendra de quelque source que ce soit.

Comment faire cette souscription à Montréal, dans un temps où on ne s'occupe que de politique et d'affaires?

Pourtant, une souscription de deux ou trois mille piastres seulement, doublée de la contribution du gouvernement, donnerait à la Société les moyens de faire une expérience des plus utiles et d'établir une soixantaine de pauvres gens qui vont crever de faim l'hiver prochain.

Nous avons fait tout ce que nous avons pu auprès du gouvernement et de la corporation; nous sommes allés trouver Sa Grandeur l'évêque de Montréal, pour lui demander de favoriser une souscription publique.

Croyant avoir fait notre part, ne trouvant pas l'aide nécessaire, et pouvant difficilement, depuis les élections, nous mettre à la tête de la souscription requise, nous croyons que le clergé et certains citoyens influents de Montréal devraient intervenir pour compléter notre œuvre. Mais il faudrait que la chose fût faite immédiatement, si on ne veut pas que tout l'automne et l'hiver soient perdus.

Les journaux des deux partis devraient s'entendre pour ouvrir des listes de souscription, et des quêtes spéciales pourraient être faites dans les églises.

Il serait vraiment honteux qu'on ne pût pas, dans une ville comme Montréal, trouver, pour une pareille œuvre de patriotisme et de charité, trois ou quatre mille piastres. Ce montant, doublé de la contribution du gouvernement, permettrait, encore une fois, de faire l'épreuve d'un projet auquel on donnerait, le printemps prochain, une impulsion vigoureuse.

Il aurait fallu que la Société eût commencé à agir de bonne heure le printemps dernier pour arriver à des résultats pratiques durant l'automne.

Malheureusement, le mouvement a commencé trop tard, et les élections ainsi que le refus de la corporation de souscrire l'ont enrayé.

Dans tous les cas, le gouvernement étant disposé à souscrire autant que le public, la question est de savoir si le public est prêt à faire sa part. Qu'il le dise, s'il le veut, et qu'il le fasse le plus tôt possible.

Si on a objection à remettre les fonds entre les mains de la Société, qu'on en confie la distribution à des hommes comme monsieur le curé de Saint-Jérôme et M. le Dr Prévost. Personne ne s'y opposera.

Il est tard, mais un bon nombre de personnes sont prêtes à partir, et elles demandent peu d'argent même pour passer l'hiver dans le bois.

Nous espérons que nous serons plus heureux le printemps prochain, et nous sommes sûr que le gouvernement, le clergé et les citoyens se donneront alors la main pour promouvoir, par tous les moyens possibles, la colonisation. La misère qui va régner cet hiver, les tristes scènes auxquelles on va assister, feront comprendre la nécessité de déverser sur les campagnes, sur les terres nouvelles, l'excédant de population qui écrase nos villes.

Toute la protection possible ne pourra pas, sans la colonisation, donner du travail à tant de milliers de bras inoccupés. Il faut l'une et l'autre pour s'aider et se compléter.

L.-O. DAVID.

La religion chrétienne est faite pour tous les hommes, elle convient à tous les états; mais elle est surtout indispensable à la haute civilisation, et la haute civilisation s'en écarte.

## NOS GRAVURES

## L'hon. Henri-Thomas Taschereau

M. Henri Taschereau, qui vient d'être fait juge, a fait sa marque dans la littérature, la politique et le barreau.

Il y a quinze ans, au collège même, on lui prédisait un avenir brillant, et on le voit sans étonnement arriver, à l'âge de trente-sept ans, à la magistrature. Doué d'aptitudes remarquables pour les lettres et la politique, il était néanmoins, avant tout, avocat.

Il avait la parole un peu froide pour la Chambre et la tribune; sur le banc, où il faut surtout du jugement, le sens légal, de la précision dans les idées et le langage, il se distinguera.

Dans la famille Taschereau, on est juge de père en fils, et même en ligne collatérale; on possède un goût et des aptitudes spéciales pour le banc, et on y arrive sans effort, naturellement.

M. Taschereau est petit, maigre et pâle; il a l'air maladif, un peu morose; son caractère est sérieux et réservé; il parle peu, mais à propos, son opinion en toutes choses a du poids.

Il est fils de l'hon. Jean-Thomas Taschereau, qui vient de résigner comme juge de la Cour Suprême, et de feu Louise-Adèle Dionne, fille de l'hon. Amable Dionne, seigneur des seigneuries Saint-Roch des Aulnais et Sainte-Anne La Pocatière, et Conseiller législatif. Cette dernière a laissé d'excellents souvenirs dans la société canadienne-française de Québec, où elle brillait par son esprit distingué, sa charité et sa piété. Elle décéda en 1860. Il est le neveu de Sa Grâce l'archevêque de Québec.

Il naquit à Québec, le 6 octobre 1839, et fit ses études au petit séminaire de cette ville, où il se distingua, dans les dernières années de son cours surtout, et obtint le degré de bachelier-ès-lettres en 1859.

Son essai d'éloquence (discours d'un chef arabe au calife Omar pour le dissuader du projet de brûler la bibliothèque d'Alexandrie) fut vivement admiré, et est encore cité comme une des meilleures compositions littéraires des divers concours de l'Université depuis sa fondation.

Il eut l'avantage de faire ses études de droit à l'Université-Laval de Québec, sous le célèbre professeur français Aubry, dont il fut l'ami intime et l'un des meilleurs élèves.

Nous avons souvent exprimé l'opinion qu'on reconnaissait les élèves de l'Université-Laval entre mille à la supériorité de leurs connaissances légales. M. Taschereau se plaisait à dire qu'il devait ses succès rapides dans la profession à l'enseignement qu'il avait reçu dans cette institution.

Admis au barreau le 5 janvier 1863, il pratiqua d'abord seul, puis en société avec M. Montambault et ensuite avec M. Taschereau Fortier. Son savoir et son application lui attirèrent en peu de temps une clientèle considérable, et il plaida avec talent et succès, devant les plus hautes cours du pays, des causes importantes.

Il épousa, le 22 juin 1864, mademoiselle Louise-Séverine Pacaud, fille cadette de E.-L. Pacaud, écrl., C.R., d'Arthabaska-ville.

Elu membre du conseil-de-ville de Québec en 1870, il contribua puissamment à réveiller le projet du chemin de fer du Nord, parcourant avec l'hon. M. Cauchon les comtés de Champlain, Portneuf, Joliette, Berthier et l'Assomption pour obtenir des souscriptions.

En 1863, il se présentait contre l'hon. M. Langvin, dans le comté de Dorchester, et n'était défait que par une majorité de 35 voix, après une lutte acharnée qui fit sensation dans le temps. En 1872, il était élu à Montmagny contre l'hon. M. Beaubien, et réélu en 1874 par acclamation. Il ne s'est pas présenté aux dernières élections.

Il prit part, dans la Chambre, à la discussion de questions importantes, et donna une haute opinion de son talent d'argumentation, de la solidité de ses idées et de ses principes.

M. Taschereau était un des chefs libé-

raux les plus sincères et les plus inflexibles, voulant l'application rigoureuse des principes du libéralisme politique; entier et logique dans ses opinions et sa conduite, admettant difficilement les mesures de conciliation, les moyens termes.

Le 30 décembre 1875, M. Taschereau prononça le discours de circonstance à la séance solennelle donnée par l'Institut-Canadien de Québec, à l'occasion du centenaire du siège de Québec par les Américains.

Il fit admirer, dans ce discours, les aptitudes littéraires, la hauteur de vues, la finesse des aperçus et le style élégant et châtié qui en auraient fait l'un des meilleurs écrivains du pays, s'il se fût livré à la littérature.

Comme la plupart de nos hommes de talent, M. Taschereau a passé par le journalisme; il publia, en 1862, avec ses ressources personnelles, le journal *Les Débats*, dont les écrits furent très-remarqués, et en 1863, il fut l'un des rédacteurs de la *Tribune*.

Il a bien employé sa jeunesse; il a beaucoup travaillé, réfléchi surtout; c'est depuis longtemps un homme mûr, et, quoique jeune encore, personne ne songe à dire qu'il l'est trop pour monter sur le Banc.

L.-O. D.

## La fièvre jaune aux Etats-Unis

Nous empruntons aux journaux illustrés américains les gravures que nous publions aujourd'hui, et qui reproduisent quelques scènes de ce terrible drame. Ce sont d'abord les amoncellements de cercueils qui s'entassent dans les cimetières, les fossoyeurs ne suffisant plus à leur lugubre besogne; puis, la découverte, dans une maison de la Nouvelle-Orléans, du cadavre d'une malheureuse, foudroyée par le mal, et dont l'enfant suçait encore le sein tari. Dans certaines rues, on avait dressé des barricades pour empêcher la circulation des voitures, dont le bruit ajoutait des souffrances nouvelles à celles des malheureux qui agonisaient dans chaque maison. Les gardiens de ces barrières improvisées, armés de fusils, tiraient sans pitié sur ceux qui essayaient de les franchir. Plus loin, c'est le dernier survivant de tous les habitants d'une maison, un chien, qui, monté au sommet des cercueils entassés, accompagne ses maîtres à leur dernière demeure.

A l'heure où nous écrivons, la fièvre jaune, enrayée par les premiers froids de l'automne, paraît diminuer d'intensité; mais on ne compte pas moins de soixante mille familles réduites à la plus affreuse misère, sans compter les morts, dont le chiffre exact n'a même pas pu être encore officiellement constaté.

## L'Ouest

Nous publions aujourd'hui une esquisse d'une ferme monstre, la plus grande du monde entier, et la plus considérable qui ait probablement jamais existé. L'Amérique n'est pas seulement le pays de l'industrie et des manufactures, elle est aussi et surtout le pays de l'agriculture. C'est ici, dans nos vastes prairies de l'Ouest, que l'art agricole déploie toute sa force. Le génie commercial de l'Anglo-américain se combine avec le talent du cultivateur européen, aidé des perfectionnements et des inventions modernes.

Voici une ferme gigantesque qui comprend 13,000 acres, c'est-à-dire près de 16,000 arpents de terre, en culture. Un véritable royaume agricole, à éclipser tout ce que l'histoire ancienne nous rapporte des domaines des patriarches. Il y a ici toute, une organisation: des ouvriers par centaines, des sous-chefs, des chefs, des surintendants, un directeur-général qui est supposé posséder autant de science et de talent administratif qu'un général d'armée ou un chef de département.

Le propriétaire et gérant de cette exploitation colossale, qui offre des proportions inconnues jusqu'ici, se nomme M. Dalrymple. Sa ferme est située dans le territoire du Dakota, appartenant à notre province de Manitoba, et près de la rivière

Rouge qui prend sa source dans ce territoire. M. Dalrymple possède dans cette riche région 100,000 acres de terre, dont pas un seul peut-être n'est stérile. Nous sommes en pleine terre des prairies où le défrichement est si facile, et où le sol végétal atteint souvent neuf ou dix pieds de profondeur, avec une moyenne d'un trois ou quatre. L'année prochaine, le chiffre de 13,000 acres en culture sera porté à 20,000.

Pour avoir une idée de cette grandiose ferme à blé, il suffira de savoir que le nombre des chevaux de labour et de trait est de plus de 500; celui des charmes, de près de 200, et des engins à vapeur, de 15, sans compter une quantité considérable d'instruments agricoles perfectionnés. Le nombre des hommes dépasse 400; plus de 80 machines fonctionnent à la fois; sans compter les instruments agricoles, la ferme est pourvue d'un téléphone et d'un fil télégraphique qui relient ensemble les principaux bureaux.

La moyenne de la production est de 25 minots de blé par acre. Ce blé est de première qualité.

La propriété est divisée en sections de 2,000 acres chacune; les sections ont leurs surintendants, *foremen*, comptables, avec une résidence pour le surintendant, une maison de pension pour les travailleurs, des étables pour 66 chevaux, des greniers pour recevoir le grain, une forge, etc., etc.

HISTOIRE DE  
L'ILE-AUX-COUDRES

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS,  
AVEC SES TRADITIONS, SES LÉGENDES,  
SES COUTUMES

Par M. l'abbé ALEXIS MAILLOUX

Vicaire-Général du Diocèse de Québec.

## CHAPITRE SECOND

## PREMIERS HABITANTS DE L'ILE-AUX-COUDRES

Comme on le sait, Jacques Cartier et avec lui ses compagnons de voyage, débarqua sur l'île dont j'écris l'histoire, et la nomma *l'île-aux-Coudres*, à cause des *noisetiers* qu'il y trouva en abondance et dont les fruits lui parurent préférables à ceux de son propre pays (1). Ce fut le six ou le sept de septembre de l'an 1535 que l'île-aux-Coudres reçut le nom qu'elle a toujours porté depuis.

Malgré que Jacques Cartier eût vanté la beauté de ses arbres et l'excellente qualité de son sol, personne ne songea d'abord à en obtenir la concession du gouvernement. En cela, je ne trouve rien de bien extraordinaire. Beaucoup d'autres endroits de la côte nord du fleuve offraient des avantages plus réels aux colons que ceux qui pouvaient leur offrir une petite île isolée de la terre ferme et qui, à l'époque de la découverte du pays et assez longtemps encore après, devait être exposée aux incursions des sauvages.

Pendant cent quarante-deux ans après le second voyage de Jacques Cartier, personne ne s'occupa de l'île-aux-Coudres. Ce ne fut qu'à l'époque de 1677 qu'elle fut concédée, en fief, à un nommé Etienne Lessart, habitant de la côte de Beauport, par le comte de Frontenac, à la condition d'obtenir du roi de France, sous une année de date, la confirmation de son titre.

Cet Etienne Lessart, éprouvant des difficultés ou manquant des moyens nécessaires pour obtenir la confirmation de son titre de concession, laissa passer dix années sans s'adresser au roi de France. Ne croyant pas avoir le droit de faire valoir un titre dont il n'avait pas rempli les conditions, et peut-être aussi dans le but de retirer quelque bénéfice de son titre, il s'adressa aux messieurs du Séminaire de Québec pour leur vendre ce titre.

Il céda donc ses droits ou ses prétendus droits sur le fief de l'île-aux-Coudres aux

(1) Ce que dit ici Jacques Cartier est exactement vrai. Les *noisetiers* de l'île-aux-Coudres ont les feuilles beaucoup plus larges et leur fruit est de beaucoup plus gros que ceux des *noisetiers* que j'ai vus ailleurs.